

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à neuf heures, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, régulièrement convoqué le treize du mois de février s'est réuni au siège social du Territoire d'Énergie/SDE04 – 5 Avenue Bad Mergentheim – 04000 DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Robert GAY, Président.

Etaient présents : La Majorité des Membres en exercice : 44 délégués avec voix délibérative et 7 pouvoirs

Année 2025 -Séance du 27 FEVRIER 2025

7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

OBJET. : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2025

Rapporteur : M. Jean-Pierre Templier, Vice-Président délégué aux Finances

Le rapporteur expose ce qui suit :

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Syndicat d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires précédant le vote du budget primitif.

Les éléments prévisionnels présentés concernent les grandes masses budgétaires annuelles.

Les éléments relatifs aux reports et restes à réaliser, ainsi que les amortissements, seront intégrés au budget primitif qui sera présenté au vote de l'assemblée en avril 2025.

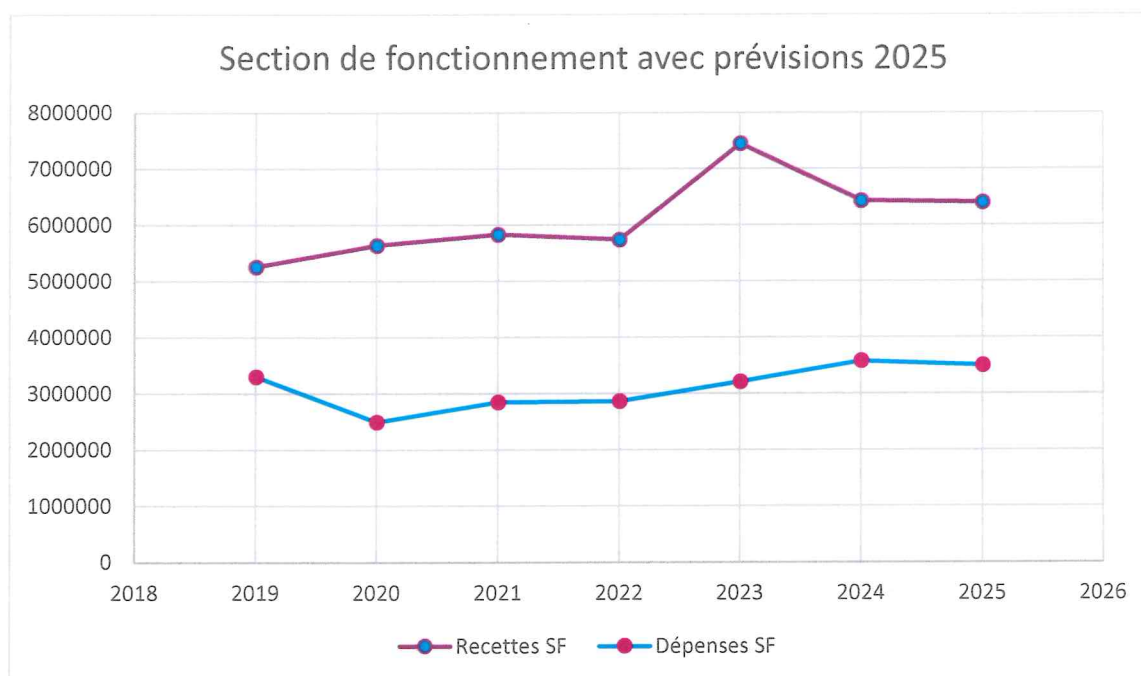
L'exercice budgétaire 2024 du budget principal se termine sur un excédent global (avec un excédent en section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement).

Le projet de budget primitif 2025 qui se dégage des prévisions inscrites dans ce document d'orientation budgétaire reste caractérisé par la volonté d'investir de manière pérenne et durable tant dans le développement des réseaux électriques public que dans l'accompagnement des

communes dans l'appropriation des énergies renouvelables tout en veillant à l'équilibre financier du Syndicat et la faible sollicitation financière des communes membres.

BUDGET PRINCIPAL

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, l'évolution de la section de fonctionnement est la suivante :

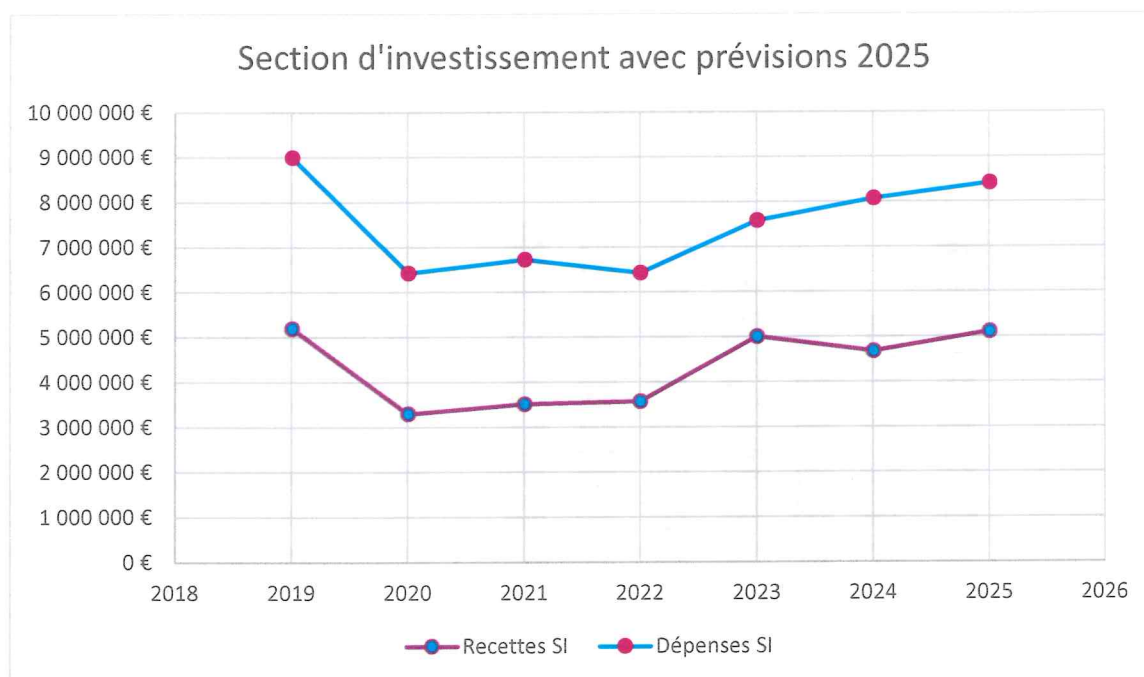


La tendance qui se semble se dégager au vu des perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement 2025 appelle deux observations :

- la section de fonctionnement est toujours largement excédentaire (> 2 900 000€) ;
- le montant d'excédent pouvant financer les travaux du SDE avec les hypothèses retenues n'est plus suffisant.

Précision : les montants indiqués ci-dessus sont distincts de ceux afférents à l'exécution budgétaire 2024 car les opérations d'ordre ne sont pas retracées.

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, l'évolution de la section d'investissement est la suivante :



La section d'investissement du syndicat est structurellement déficitaire depuis sa création. Ce graphique appelle trois observations :

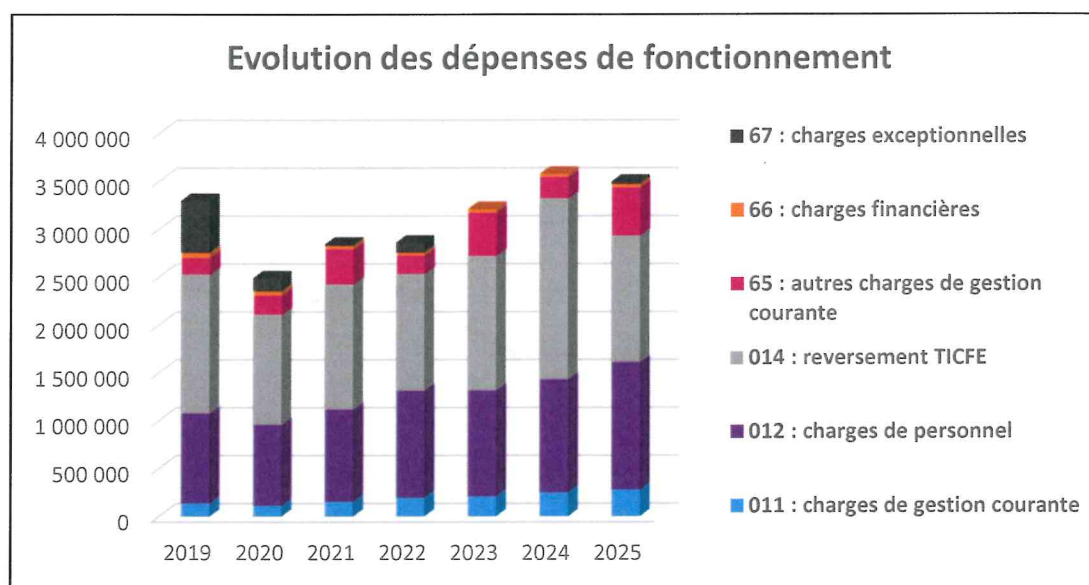
- le financement des investissements du SDE est fortement lié au résultat de la section de fonctionnement ;
- après un accroissement du déficit de la section d'investissement en 2024, la situation perdure avec les estimations 2025. Pour autant, il faut préciser que les prévisions 2025 sont très prudentes et ne prennent pas en compte de recettes liées au FACE 2025 (450 000€) ; un report conséquent de recettes devrait en cas avoir lieu en 2026 ;

- le déficit d'investissement affiché (3 300 000€) n'est pas couvert en totalité par l'excédent de fonctionnement (2 900 000€).

Précision : les montants indiqués ci-dessus sont distincts de ceux afférents à l'exécution budgétaire 2024 car les opérations d'ordre ne sont pas retracées.

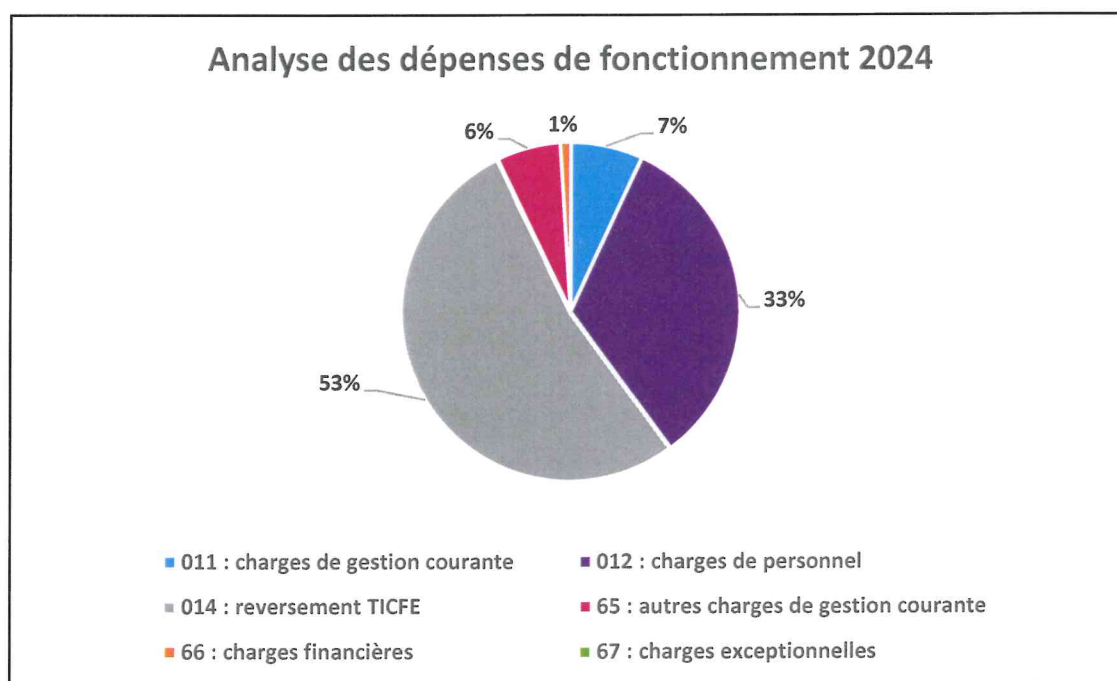
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, le budget de dépenses de fonctionnement est attendu en baisse par rapport aux crédits ouverts en 2024.



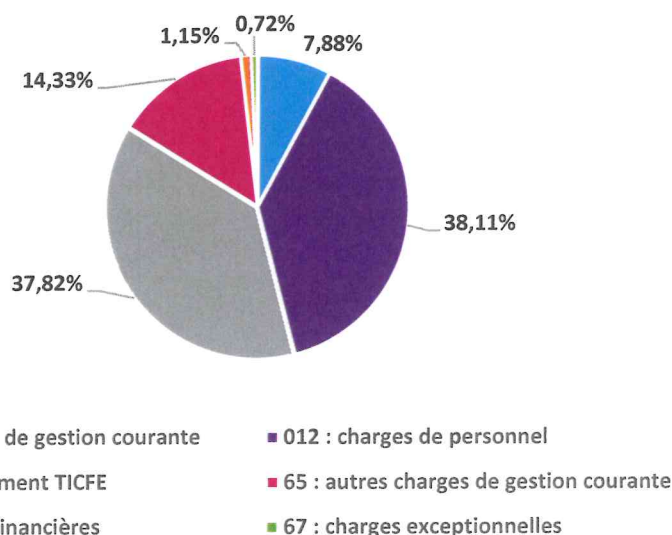
Les reversements de TICFE représentent comme chaque année la dépense la plus conséquente suivie des charges de personnelles et des charges de gestion courante. Les prévisions 2025 modifient cet équilibre avec un accroissement des autres charges de gestion courante et des charges de personnel et une atténuation du montant des reversements de TICFE.

Comparaison entre les dépenses de fonctionnements de 2024 et les prévisions 2025 :



Les principales évolutions entre 2024 et les prévisions budgétaires 2025 sont la baisse importante du chapitre 014 qui passe de 53% des dépenses de fonctionnement à 38%, la hausse importante des autres charges de gestion courante (de 6 à 14%) et la légère augmentation des charges de personnel.

Analyse des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025



Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

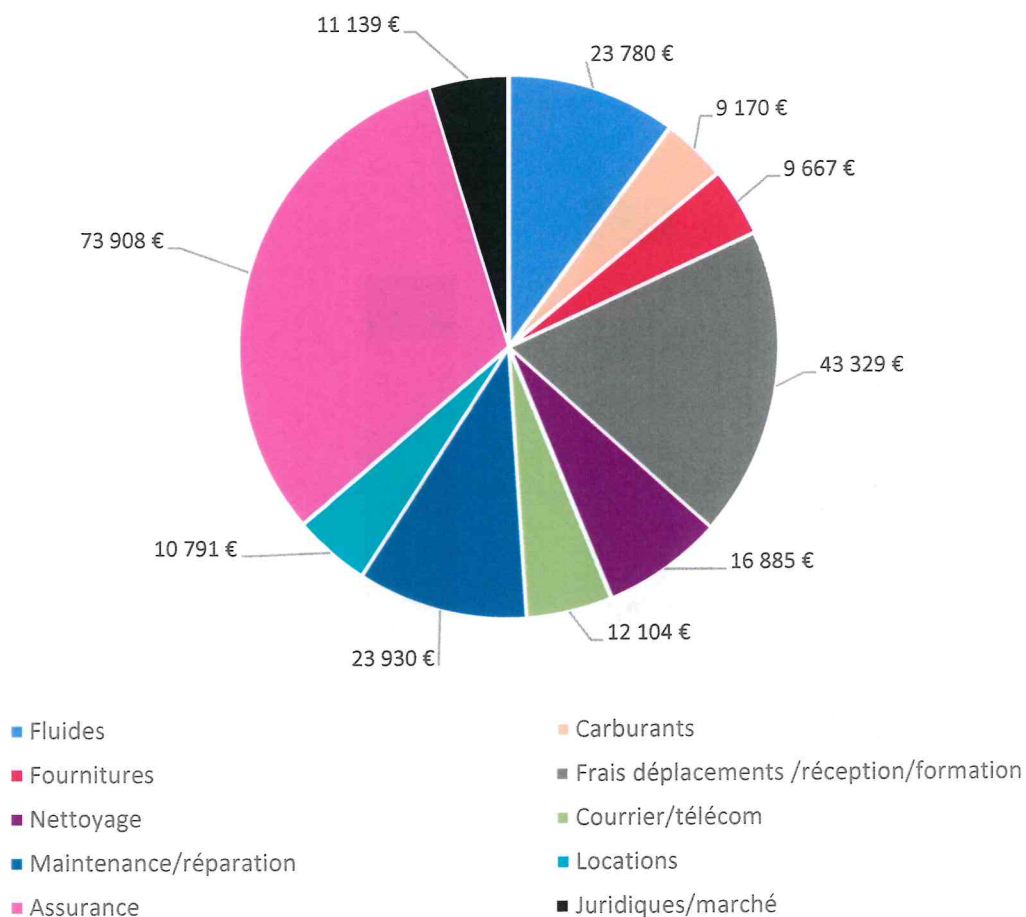
2024 :	300 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	246 000€
Prévision 2025 :	275 000€

Les charges de gestion générale qui représente près de 7% des dépenses de fonctionnement du syndicat ont augmenté de 19% entre 2023 et 2024 passant de 206 000€ à 246 000€.

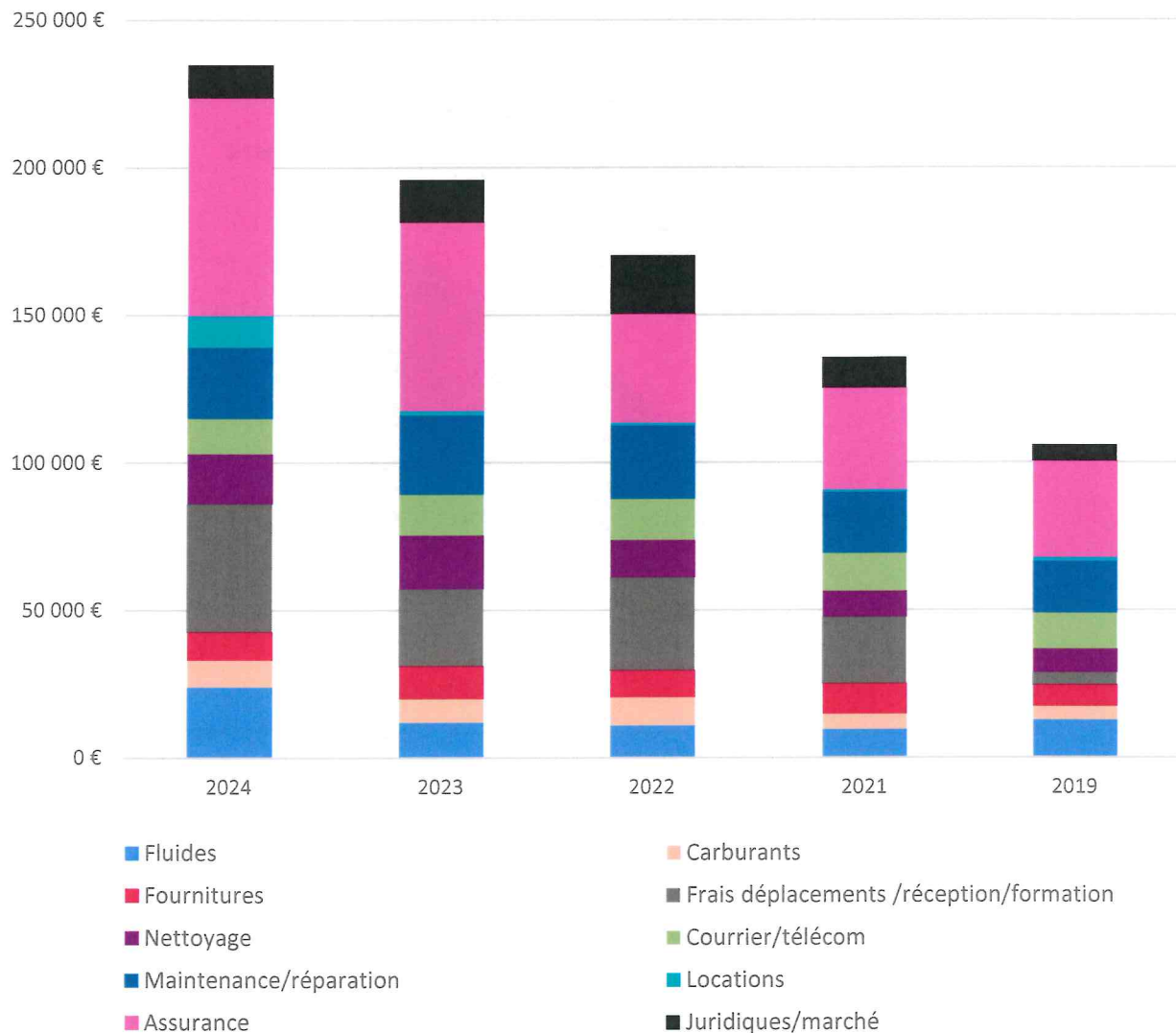
Elles retracent les dépenses de fluides (eau, électricité, carburants), fournitures, maintenance, documentation, ainsi que le petit équipement, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement, le nettoyage des locaux et la formation.

L'année 2024, a été marquée par des dépenses liées aux travaux de rénovation du bâtiment (forte augmentation des dépenses d'énergie (multiplié par deux), des frais de locations immobilières pour stocker les meubles et archives du Syndicat) et des frais d'assurance obligatoire dommage construction (15 000€)). Par ailleurs, l'année 2024 a vu une augmentation des frais liés aux déplacements avec notamment le congrès de la FNCCR à Paris.

Ventilation du chapitre 011 en 2024



Evolution du chapitre 011 de 2019 à 2024



Le poste le plus important est celui des assurances ; elles sont passées de 37 000€ en 2022 à presque 74 000€ en 2024. La deuxième augmentation la plus importante est celle des fluides (de 10 700€ à 23 800 en 2024) mais cette situation est liée aux travaux comme les frais de locations (10 800€ en 2024). Les frais de déplacement /réception et formation sont le deuxième poste de dépense en 2024 du chapitre 011 à 43 300€ contre un peu plus de 31 000€ en 2022.

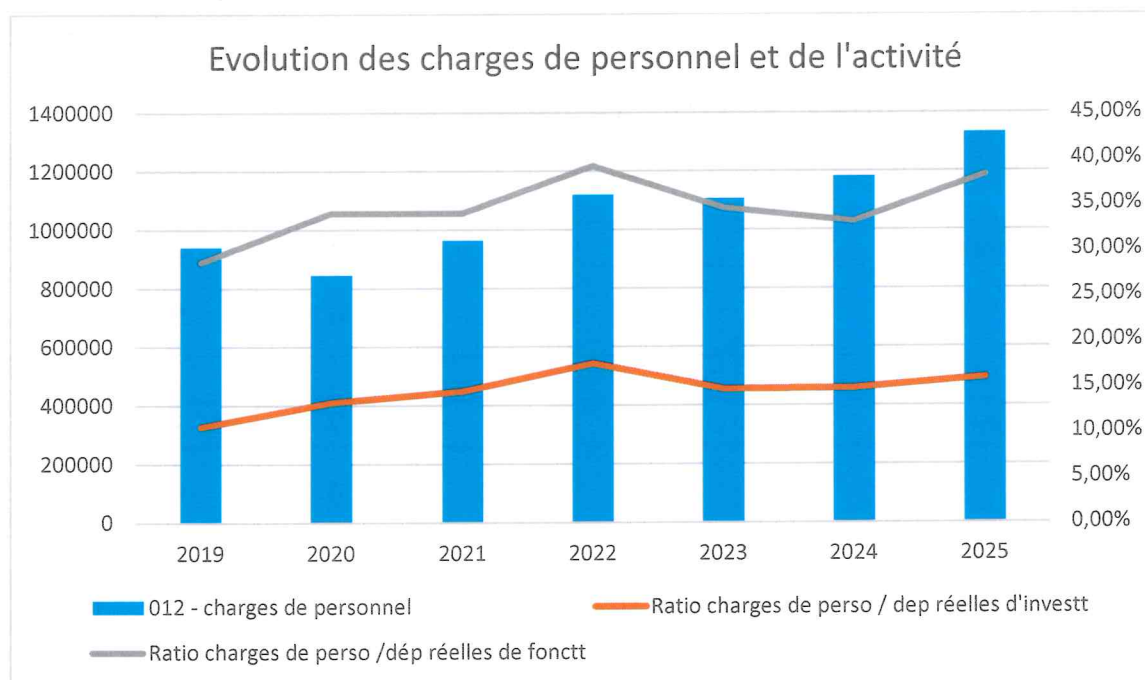
Dans ces conditions, pour l'année 2025, il est prévu une légère baisse des crédits du chapitre qui passera ainsi de 300 000 à 275 000€. Un montant supérieur à celui effectivement mandaté sera néanmoins conservé car l'exercice 2025 aura sa part de dépenses ponctuelles non négligeables avec, par exemple, l'inauguration des locaux du syndicat.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

2024 :	1 270 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	1 180 000€
Prévision 2025 :	1 330 000€

En 2024, les charges de personnel s'élèvent à 1 180 000€ soit une augmentation de près de 6,8% par rapport à l'exercice 2023. Elle représente 33% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 34,5% en 2023). La prévision 2025 est en hausse car tous les postes ouverts du SDE sauf un devraient être occupés presque tout le long de l'année.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
012 : charges de personnel	940 000	844 000	963 000	1 118 000	1 105 000	1 180 000	1 330 000
Evolution p/ N-1		-10,21%	14,10%	16,10%	-1,16%	6,79%	12,71%
Ratio charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	28,55%	33,94%	33,93%	39,12%	34,48%	33,03%	38,44%
Ratio charges de personnels / dépenses réelles d'investissement	10,46%	13,15%	14,35%	17,42%	14,59%	14,63%	15,83%



La prévision pour 2025 en nette augmentation s'explique par la quasi-complétude des équipes fin 2024 après une année de transition avec des postes non pourvus au sein du syndicat.

Au 31 décembre 2024, le SDE04 compte 23 postes ouverts pour 21 agents affectés. Les mouvements de l'année sont :

- 12 février 2024 : arrivée de M. SCHRADER Rémy en remplacement de M. Mayenc Thierry (départ le 31/08/2023) ;
- 15 mars 2024 : arrivée de Mme Derlis CUELLO sur la création de poste Référente IRVE (création de poste le 27/10/2023) ;
- 07 juin 2024 : départ de M. GUYOMART Sébastien – Chef de service TE – non remplacé à ce jour ;
- 5 août 2024 : arrivée de Mme CHENU Estelle en remplacement de M. GRANDJEAN Vincent (départ le 29/02/2024) ;
- 5 août 2024 : arrivée de M. SALICIS Benjamin (en remplacement de M. VEYRET Fabien (mutation le 31/05/2024) ;
- 02 septembre 2024 : arrivée de Mme DEL NERO Jessie (poste ouvert le 05/07/2024 - non pourvu en 2023).

Les effectifs au 31 décembre 2024

	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Homme	Femme
CAT A	7	6	3	3
CAT B	13	12	6	6
CAT C	2	2	1	1
Apprentis	1	1	1	0
TOTAL	23	21	11	10

Les ETP du 01/01/2019 au 31/12/2024 et prévision 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAT A						
<i>dont titulaires</i>	3	3	3	2	2	5
<i>dont non titulaires</i>	1	2	2	4	5	4
CAT B						
<i>dont titulaires</i>	2	2	2	2	3	5
<i>dont non titulaires</i>	6	8	10	9	11	8
CAT C						
<i>dont titulaires</i>	2	2	2	2	2	2
<i>dont non titulaires</i>						
TOTAL	14	17	19	19	23	24

Pour information, le SDE bénéficie de subvention pour les postes liés à la transition énergétique pour un montant qui devrait dépasser les 120 000€ en 2025 :

- Le programme ACTEE finance 40% des coûts du poste (charges comprises) soit 15 000€. Une renégociation de cette subvention est en cours pour obtenir un taux de 65% ;
- Le poste de référent photovoltaïque bénéficie d'une aide de 15 000€ / an versée par l'ADEME ;
- Enfin, le poste de chargé de mission fonds chaleur permet de dégager des ressources et d'obtenir des subventions : 25 000€ du FNADT et 67 000€ de l'ADEME (37 000€ 1^{er} contrat fonds chaleur auquel s'ajoute 30 000€ nouveau contrat).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

2024 :	2 500 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	1 890 000€
Prévision 2025 :	1 320 000€

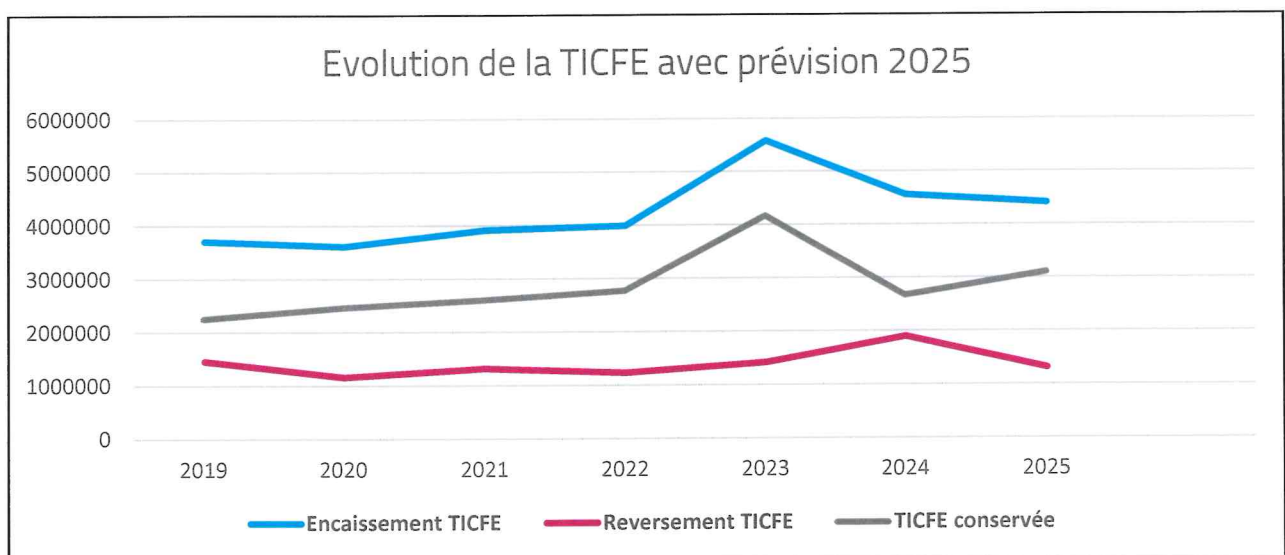
Ce chapitre permet de retracer :

- le reversement de la part de la redevance R2 liée au terme I aux communes ;
- le reversement de 90 % de la Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCFE) aux communes urbaines. Il est directement lié au chapitre de recettes correspondant.

Pour ce qui concerne la TICFE, la prévision attendue en 2025 est d'un encaissement de 4 400 000€ et d'un reversement aux communes urbaines d'un montant de 1 300 000€ :

Evolution TICFE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant encaissé	3 700 000 €	3 608 000 €	3 905 000 €	3 984 000 €	5 575 000 €	4 553 000 €	4 400 000 €
Montant reversé	1 165 000 €	1 150 000 €	1 211 000 €	1 199 000 €	1 402 000 €	1 869 000 €	1 300 000 €

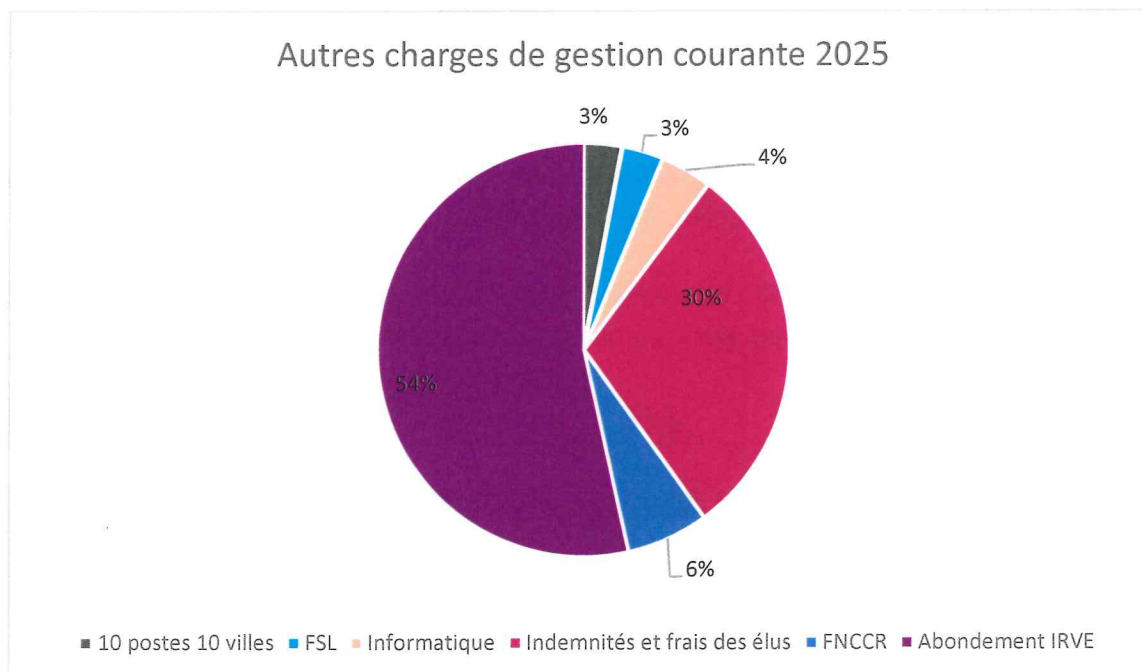


Après les régularisations de 2023 et 2024 opérées dans le cadre du changement de gestion de cette taxe, la gestion de la TICFE va redevenir régulière et les pics présents sur le graphique ci-dessus ne devraient plus exister.

En 2025, prévision d'un encaissement en légère baisse et donc le reversement sera lui aussi en baisse.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2024 :	430 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	220 000€
Prévision 2025 :	500 000€



La prévision pour l'exercice 2025 est estimée à 500 000€ car la majorité des dépenses de 2024 seront reconduites en 2025 pour des montants qui ne peuvent qu'augmenter et surtout car il prévu un abondement du budget annexe IRVE à hauteur de 250 000€.

Chapitre 66 – Charges financières

2024 :	50 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	36 000€
Prévision 2025 :	40 000€

Tableau des emprunts du SDE04

Date du prêt	Organisme prêteur	Capital emprunté	Capital restant dû (31/12/24)	Terme de l'emprunt	Annuités 2025	
					Capital	Intérêts
04/04/2012	CRCA DRAGUIGNAN	100 000€	26 493€	04/2027	8 387€	1 378€
05/12/2012	CAISSE D'EPARGNE	637 000€	178 832€	09/2047	52 114€	7 623€
12/10/2015	CRCA DRAGUIGNAN	596 991€	122 904€	01/2028	60 577€	3 552€
22/09/2022	AGENCE FRANCE LOCALE	750 000€	741 848	11/2026	34 049€	17 181
	Total	2 083 991€	1 070 077€		155 127€	29 734€

Sur les quatre emprunts du syndicats, trois seront soldés à échéance janvier 2028. L'emprunt de 2022, qui est prévu pour une durée de 25 ans, est un emprunt à taux fixe de 2.34%.

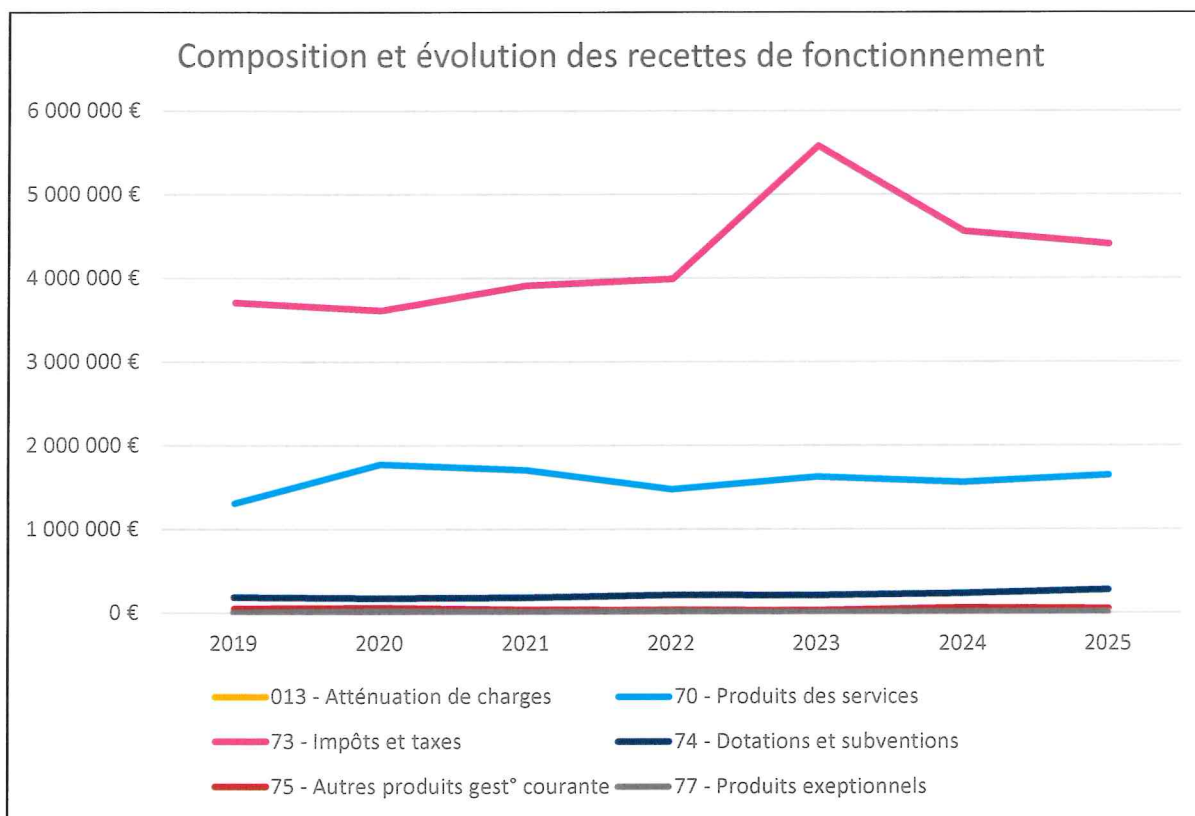
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

2024 :	25 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	0€
Prévision 2025 :	25 000€

Dans ce chapitre, figure les titres annulés et également les éventuelles cessions effectuées par la collectivité.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

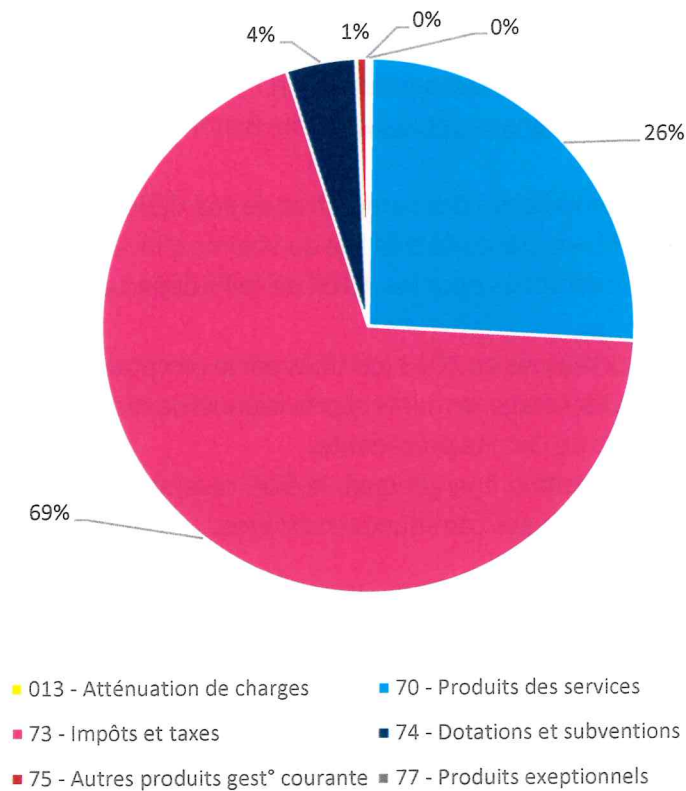
Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est prévu pour 2025 une stabilité des recettes de fonctionnement du Syndicat.



La TICFE représente 70 % des recettes de fonctionnement du Syndicat après un pic en 2023. Les autres recettes du Syndicat sont caractérisées par leur stabilité. Il faut souligner que le montant de TICFE enregistré en recettes de fonctionnement est le montant brut ; en effet, comme vu précédemment, une part non négligeable de cette somme est reversée aux communes urbaines du Département.

La composition des recettes prévisionnelles 2025 reproduits les mêmes équilibres que ceux issus de l'exécution budgétaire 2024 avec une part de la TICFE déterminante (70% des recettes), les produits des services issus de la redevance ENEDIS et des frais de gestion ensuite avec 26% des recettes prévues et enfin les autres recettes pour les 4% restant.

Composition des recettes prévisionnelles 2025



Chapitre 013 – Atténuations de charges :

2024 :	15 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	30 000€
Prévision 2025 :	15 000€

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence d'agent pour maladie.

Il est prévu d'ouvrir des crédits pour moitié moins que l'exécution budgétaire 2024.

Chapitre 70 – Produits des services :

2024 :	1 580 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	1 555 000€
Prévision 2025 :	1 640 000€

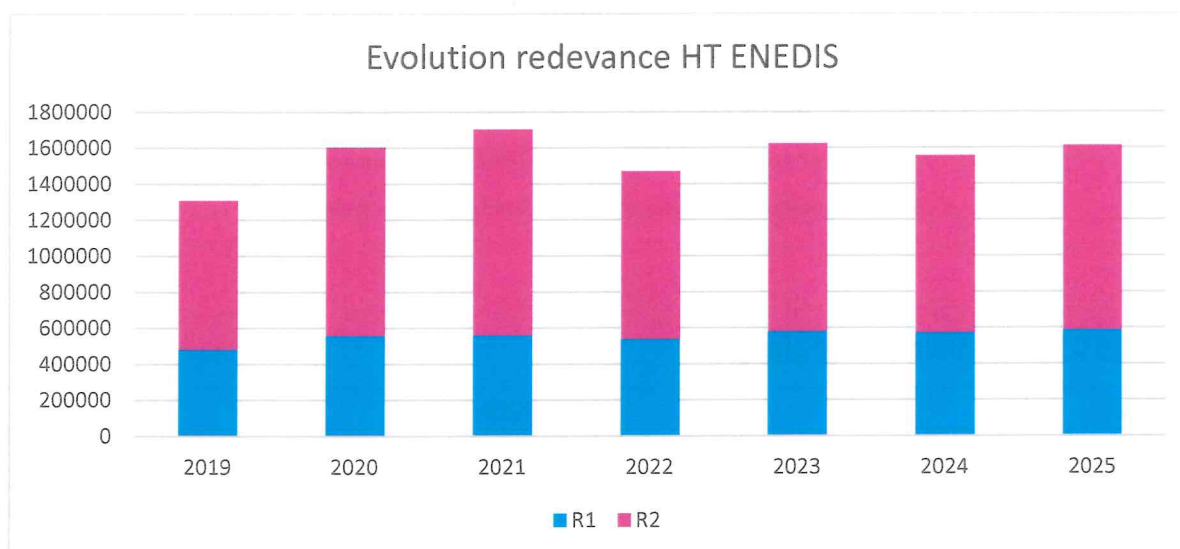
Ce chapitre comprend la redevance de concession versée par ENEDIS estimée à 1 608 000€ et les frais de gestion par suite de l'accompagnement des études et travaux liés au photovoltaïque et au thermique (32 000€).

La redevance ENEDIS se compose de deux parties : la « R1 » liée à notre fonctionnement et la « R2 » liée à nos travaux effectués deux ans auparavant (terme B et I) et à ceux des collectivités en charge de l'éclairage public (terme E).

Les redevances restent toutefois liées à des paramètres de population de la concession, de longueur du réseau. La redevance « R2 » restant elle très liée au volume d'investissement réalisé par l'AODE sur le réseau. Le mécanisme de bonus pour les AODE de taille départementale demeure présent.

Au vu du montant de travaux réalisés en 2023 (certifiés par le comptable public et le SDE 04) et ceux connus à ce jour en matière d'éclairage, le montant prévisionnel de recettes est estimé à une somme légèrement supérieure à celle de l'année précédente.

Dans le cadre du terme I (transition énergétique), le SDE reversera la part de redevance liée aux travaux qui auraient effectués par ses communes-membres.

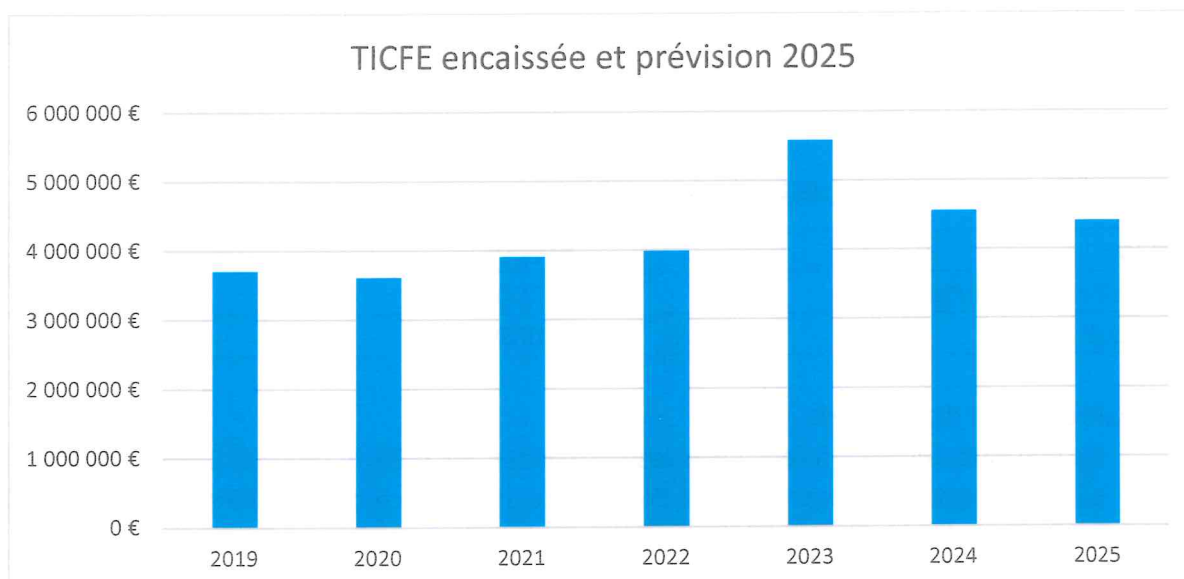


Chapitre 73 – Impôts et taxes (TCFE part communale) :

2024 :	4 200 000€
Réalisé en 2024(liquidé) :	4 553 000€
Prévision 2025 :	4 400 000€

Le SDE perçoit la totalité de la TCFE des communes du Département, exceptées celles de Digne et Manosque qui reversent chacune 10% de la TCFE qu'elles perçoivent. Le SDE reverse la TCFE aux autres communes urbaines après déduction de 10%, et conserve la part des communes rurales en sa qualité d'AODE.

La part à reverser aux communes urbaines est estimée au vu des éléments en notre possession actuellement à 1 320 000€ après déduction du prélèvement opéré par le Syndicat pour financer le programme urbain afin de permettre au SDE d'effectuer des travaux d'enfouissement de réseau en milieu urbain dont il a la maîtrise d'ouvrage.



Lors de l'exercice 2023, le SDE04 a perçu à la fois la TCFE afférente au dernier trimestre 2022 et la TICFE de l'exercice 2023. Les recettes sont donc exceptionnellement élevées. En 2024, le montant perçu a été important suite d'une part à d'ultimes versements afférents au dernier trimestre 2022, mais aussi à l'inflation qui impacté la variation de l'indice IPC hors tabac (+4,8% entre 2022 et 2023). Pour 2025, cette variation n'est plus que de +1,8%, le syndicat ne sera plus destinataire de versements afférents à 2022 et il est probable que le ratio quantité d'énergie fournie 2023 / quantité d'énergie fournie 2022 diminue au niveau départemental comme il l'a fait au niveau national (-4%) notamment du fait du coût de l'énergie. Aussi, pour 2025, il est proposé une estimation prudente à savoir une prévision totale de 4 400 000€ comprenant une dotation préfectorale stable estimée à 4 290 000€ et 110 000€ de reversement des communes de Digne et Manosque qui perçoivent directement la TICFE.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

2024 :	230 00€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	226 000€
Prévision 2025 :	290 000€

Ce chapitre retrace la contribution des communes :

- la cotisation versée par les communes est fixée à 1€ par habitant depuis 2014. Après une somme de 166 074€ en 2024, l'estimation de la recette attendue pour 2025 s'établit à 166 500€ ;
- sur 2025, le syndicat devrait percevoir plus de 120 000€ au titre des missions exercées par le service de la transition énergétique : 15 000€ versés par le programme « Les Générateurs » pour le poste de chargé de mission photovoltaïque et 67 000€ financés par l'ADEME dans le cadre du contrat fonds chaleur. Par ailleurs, un dossier de demande d'aide de 25 000€ va être déposé auprès du FNADT. Le poste de chargé de mission ACTEE fera lui aussi l'objet d'une demande subvention (prise en charge de 40 à 65% de son coût (charges comprises).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes :

2024 :	28 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	52 000€
Prévision 2025 :	40 000€

Ce chapitre permet d'enregistrer :

- les pénalités liquidées à l'encontre des entreprises. En 2024, le syndicat a émis 29 titres de pénalités pour un montant total de 34 000€ de pénalités contre 14 000 en 2023. En 2025, la situation devrait être similaire voir à la hausse ;
- la part versée par les agents sur les tickets restaurants ;
- les indemnités versées par les assurances.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

2024 :	10 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	6 000€
Prévision 2025 :	5 000€

Ce chapitre permet d'enregistrer d'éventuelles pénalités et/ou produits de cessions d'immobilisations.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Hors reports de crédits, restes à réaliser, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes :

2024 :	180 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	178 000€
Prévision 2025 :	160 000€

Date du prêt	Organisme prêteur	Capital emprunté	Capital restant dû (31/12/24)	Annuités 2025	
				Capital	Intérêts
04/04/2012	CRCA DRAGUIGNAN	100 000€	26 493€	8 387€	1 378€
05/12/2012	CAISSE D'EPARGNE	637 000€	178 832€	52 114€	7 623€
12/10/2015	CRCA DRAGUIGNAN	596 991€	122 904€	60 577€	3 552€
22/09/2022	AGENCE FRANCE LOCALE	750 000€	741 848	34 049€	17 181
	Total	2 083 991€	1 070 077€	155 127€	29 734€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

2024 :	486 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	191 000€
Prévision 2025 :	300 000€

Ce chapitre retrace non seulement dépenses afférentes aux études entreprises par le SDE afin de fiabiliser sa programmation mais aussi les achats de logiciels.

En 2025, l'accent va être mis sur les études car ces dernières sont la pierre angulaire de la programmation des travaux et le stock d'étude disponible est actuellement en baisse.

Par ailleurs, au niveau des logiciels, une somme de 50 000€ va être prévue pour le développement du logiciel métier réseau/finances SINFONI et la refonte du site du Syndicat.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

2024 :	400 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	83 000€
Prévision 2025 :	200 000€

Après une année 2024 marquée par l'achat de trois véhicules pour les techniciens réseau, l'année 2025 devrait voir l'effort d'équipement du syndicat se poursuivre avec en particulier :

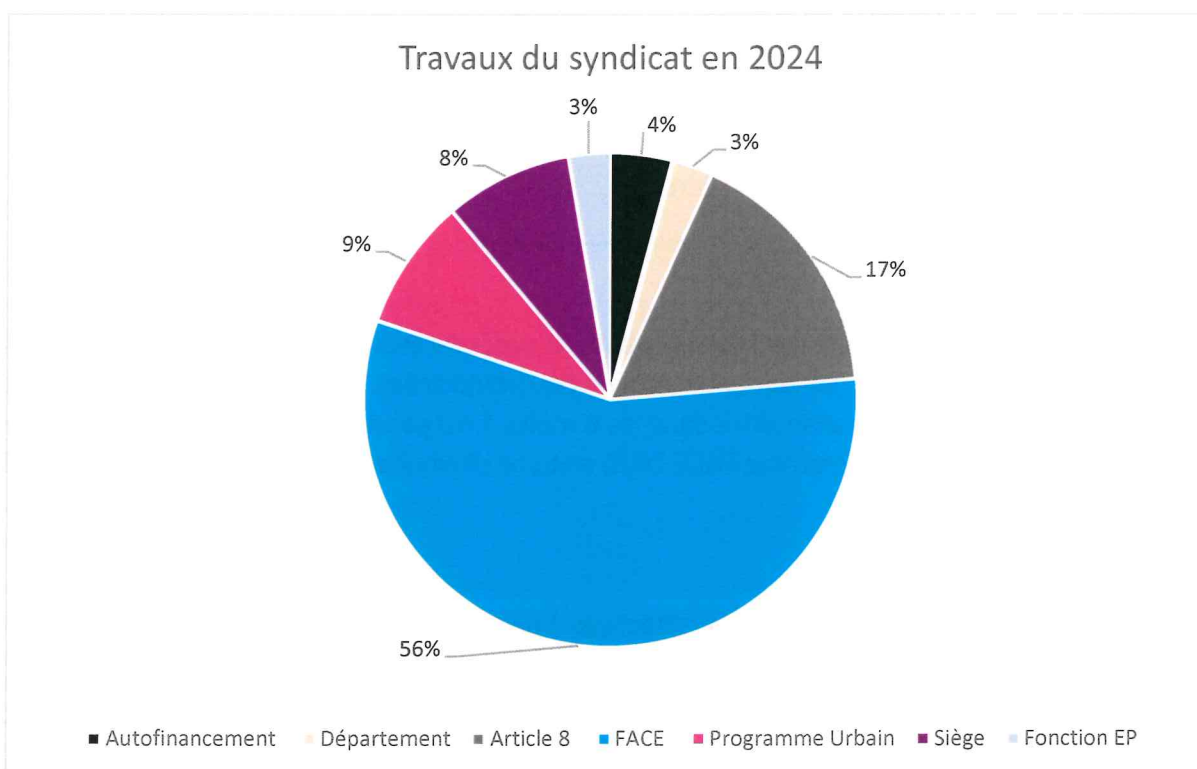
- l'achat de mobiliers en lien avec les travaux de réaménagement des locaux et l'aménagement d'une salle de visio-conférence équipée est estimée à 10 000€ ;
- l'achat de deux véhicules (un thermique et un électrique) en lien avec le renforcement de l'effectif du service transition énergétique et le remplacement d'un ancien véhicule est à l'étude. Le chiffrage de cette opération est de 60 000€ ;
- l'achat de matériel technique au bénéfice du service transition énergétique qui n'a pas été effectué en 2024 est toujours à l'étude avec une prévision d'environ 15 000€ ;
- l'achat d'une parcelle de terrain voisine du Syndicat est elle aussi à l'étude. Son prix est estimé à 65 000€. Les frais de notaires sont chiffrés à 6 000€;

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

2024 :	13 783 000€
Réalisé en 2024 (liquidé):	6 321 000€
Prévision 2025 :	6 000 000€

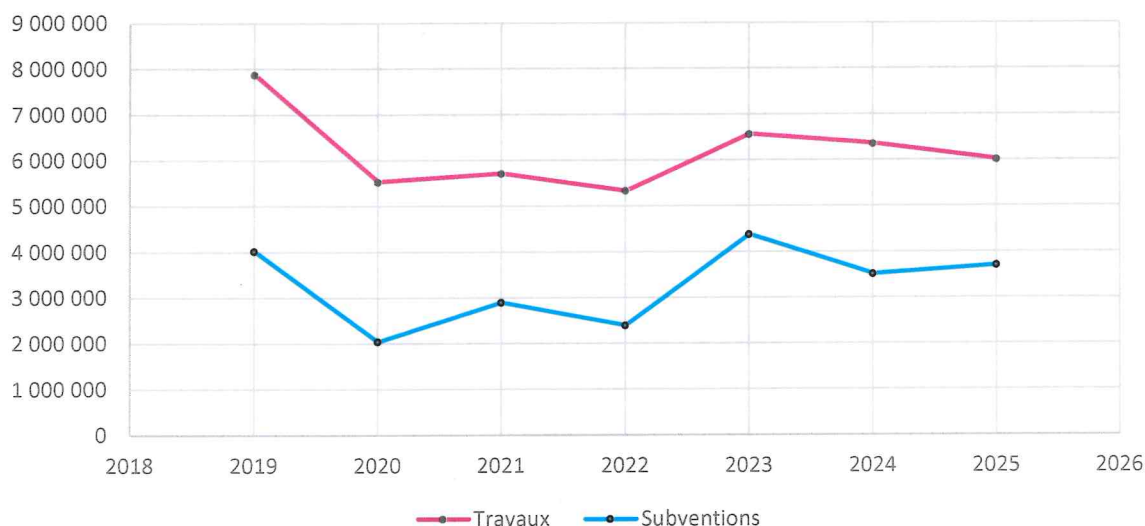
Le nombre des travaux demandés par les communes et Enedis ne diminuant pas, le SDE 04 a fait face à un volume de travaux significatif en 2024. Pour 2025, la situation est identique et le SDE limitera au maximum, par souci de prudence et de pilotage budgétaire, la programmation aux affaires dont la phase études sera pleinement achevée.

Les subventions FACE ne devraient pas être modifiées en 2025 et le volume de travaux devraient donc être similaire.



Comme les années précédentes, les travaux enregistrés au compte 23 liés au programme FACE représente plus de la moitié des dépenses. Les travaux sur le bâtiment du syndicat représentent 8% de nos dépenses au compte 23.

Evolution des dépenses de travaux d'investissement et des subventions afférentes



Le rythme des travaux respecte celui des subventions avec une évolution en parallèle. En 2025, à la suite de la modification du versement des avances (remplacées par des acomptes à 30% qui nécessitent des factures à transmettre dans les 6 mois), il n'a pas été anticipé pour le moment de versements afférents au programme FACE 2025 soit une diminution des projections de 450 000€.

Chapitre 26 – participations et créances rattachées à des participations

2024 :	15 300€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	1 700€
Prévision 2025 :	13 600€

Sont prévus à ce chapitre en report de crédit, le montant de l'adhésion à l'Agence France Locale auprès de laquelle nous avons contracté l'emprunt pour les travaux du bâtiment du SDE 04. Cette adhésion de 17 000€ est payable sur 10 ans. Le premier versement a été versé en 2022.

Chapitre 4581 – Opérations sous mandat :

2024 avec reports de crédits 2023:	4 894 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	1 260 000
Prévision 2025 :	1 730 000€

Sur ce chapitre sont prévus :

- Service réseau : les dépenses liées aux travaux coordonnées sur les réseaux d'éclairage public, des télécom et de la fibre dans le cadre des travaux en électrification rurale. Ces travaux sont financés par le syndicat avec un remboursement correspondant des communes étalé en fonction du montant des travaux. En 2025, une dépense totale de 760 000 est envisagée.
Pour information, une recette de 190 000€ est prévue au titre de ces dépenses au chapitre 4582 (montant moindre suite à l'étalement du remboursement en moyenne sur 4 ans) ;
- Service TE :
 - o les crédits pour les travaux en matière de photovoltaïque pour le compte des communes (montant de travaux prévisionnel pour 2025 estimé à 490 000€). Existence d'une possibilité d'avance de 200 000€ permettant à certains dossiers de bénéficier d'un étalement sur deux ans des remboursements ;
 - o les crédits liés aux subventions ADEME pour les projets thermiques. Rôle de guichet du syndicat qui devrait verser 430 000€ de subvention en 2025. Par ailleurs, existence d'un mécanisme d'avance à hauteur de 200 000€;
 - o les études liées au programme ACTEE pour le compte des communes membres du SDE qui ne peuvent bénéficier des services de leur EPCI.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

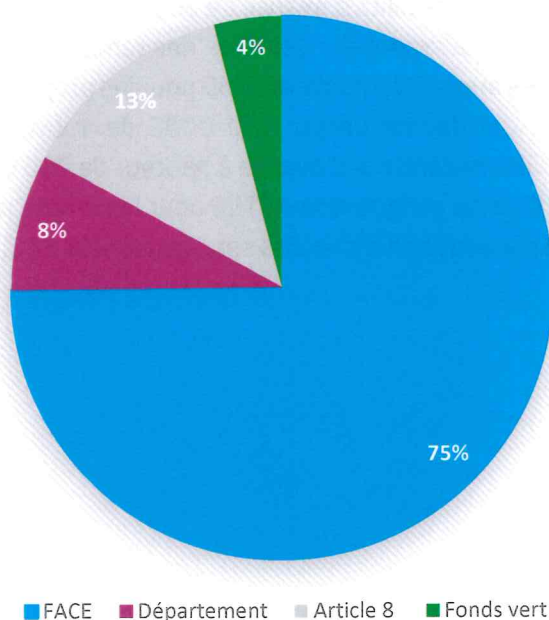
Hors reports de crédits, restes à réaliser, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issu du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

2024 :	7 915 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	3 511 000
Prévision 2025 :	3 700 000€

Ce chapitre comprend des subventions liées à la réception de travaux inclus dans des programmes pluriannuels. Il s'agit donc d'estimation de recettes attendues :

- le fonds vert : 150 000€ dans le cadre de la finalisation des travaux du Syndicat ;
- les subventions du FACE : les recettes titrables en 2025 sont estimées à 2 770 000€ (prévision très prudente suite à la réforme des avances FACE pour le programme 2025) ;
- l'article 8 ENEDIS : les recettes titrables sont estimées à 480 00€ ;
- le programme départemental : les recettes sont estimées à 300 000€.

Recettes d'investissement prévisionnelles 2025

Chapitre 4582 – Opérations sous mandat :

2024 avec les reports de crédits :	5 322 000
Réalisé en 2024 (liquidé) :	1 144 000€
Prévision 2025 :	1 380 000€

En cette année 2025, les recettes ci-dessous sont attendues :

- travaux menés pour le compte des communes dans le domaine photovoltaïque qui vont donner lieu à remboursement : 290 000€ ;
- remboursements du guichet ADEME pour le domaine thermique : 430 000€ ;
- études menées pour le compte des communes dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments (ACTEE) : 50 000€ ;
- les recettes liées aux remboursements des travaux conventionnées (telecom, éclairage public et XP Fibre) : 610 000€.

BUDGET ANNEXE IRVE

Le budget annexe des IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) constitué au second semestre 2017, trace l'ensemble des opérations liées à l'exploitation du service de bornes électriques.

Depuis la mi-2020, le service est délégué à la société Easy charge, attributaire de la DSP qui couvre onze départements des régions Auvergne – Rhône-Alpes et PACA.

Dans le cadre de l'application du schéma directeur, l'exercice 2025 devrait voir une forte augmentation des bornes installées avec une programmation de 43 bornes.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser issus du Compte Administratif et hors subvention d'équilibre, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 011 – Charges de gestion générale :

2024 :	95 000 €
Réalisé en 2024 (liquidé):	74 000 €
Prévision 2025 :	60 000 €

Comme les années précédentes, les dépenses pour 2025 sont constituées principalement par la rémunération du délégataire Easy charge pour la gestion du service (93% des dépenses).

Le reste des dépenses est constitué de maintenance et de frais de déplacement d'une borne

Les autres dépenses prévisionnelles du budget sont :

- Au chapitre 65 : prévision de constatation de non-valeur pour 1 500€ (compte 654);
- Au chapitre 67 : crédit pour éventuelle régularisation pour 1 500 € ;

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 76 - Produits financiers :

2024 :	66 900 €
Réalisé en 2024 (liquidé):	60 950 €
Prévision 2025 :	151 000€

En 2025, pour donner suite à la délibération du 08/11/2024, les communes ne sont plus redevables de cotisations pour les bornes installées.

Pour autant, les communes restent redevables de 10% du coût total HT de la borne. Pour 2025, cette participation financière devrait se chiffrer à :

- Bornes rurales accélérées (22/24Kw) mises en service fin 2024/ début 2025 : 7 soit une contribution attendue de 21 800€ ;
- Bornes rurales lentes au nombre de 2 soit 4 100€ de participation ;
- Bornes rurales accélérées commandées et qui seront mises en service en 2025 : 10 soit un montant prévisionnel attendu de 32 500€ ;
- Bornes rurales rapides : 8 mises en service attendues soit un total de 37 300€ ;
- Bornes urbaines : prévision de mise en service de 2 bornes lentes, 11 accélérées et 3 rapides soit 16 bornes pour un montant de recettes de 55 650€.

Les autres recettes du budget 2025 sont :

- **Au chapitre 75**, en 2024, prévision de 15 000 €, exécution de 5 450€. Pour 2025, prévision de 10 000€ :
 - o En 2024, le délégataire devenu bénéficiaire a reversé 3 800€ au SDE04 dans le cadre du contrat de concession ; la somme attendue en 2025 devrait être communiquée fin janvier 2025. Dans l'attente, une somme de 6 400€ est prévue mais elle sera à confirmer ;
 - o En 2024, le SDE04 a refacturé au délégataire 1 630€ d'électricité produite par ses panneaux photovoltaïques et utilisée par la borne adjacente au syndicat. Pour 2025, les panneaux solaires n'ayant pas été fonctionnels toute l'année 2024, prévision de 0€ à cet article ;
 - o En 2025, prévision de 3 600€ de forfait post-charge ;
 - o En 2025, absence de recette liée à la TIRUERT car la recette afférente, qui est estimée à 40 000€, sera versée en N+1 soit 2026.
- **Au chapitre 77**, prévision de 261 000€ : 250 000 de subvention du budget principal vers le budget annexe auquel il convient d'ajouter 11 000€ de pénalités (10 750€ liquidées en 2024).

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser, issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

2024 :	1 153 000 €
Réalisé en 2024 (liquidé):	228 000 €
Prévision 2025 :	1 357 000 €

Le programme de déploiement prévisionnel est le suivant :

- Un total de 27 bornes rurales dont 2 bornes lentes, 17 accélérées et 8 rapides soit une dépense totale de 801 000€ (acompte 1 versé en 2024 déduit) ;
- Un total de 16 bornes urbaines dont 2 lentes, 11 accélérées et 3 rapides soit une dépense prévisionnelle de 556 000€.

INVESTISSEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser, issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 13 – subventions d'investissement :

2024 :	846 000€
Réalisé en 2024 (liquidé):	80 600€
Prévision 2025 :	811 000€

En fonction des mises en service et des facturations transmises des bornes, le syndicat pourrait percevoir selon les prévisions de dépenses ci-dessus énumérées, la somme de 611 000€ de subvention du FACE et 200 000€ de subvention du programme ADVENIR.

Il est demandé au Comité syndical, entendu l'exposé du vice-Président, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025.

LE COMITE SYNDICAL

Après délibération à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour,

mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président Robert GAY

